

Conseil économique social et environnemental municipal (CESEM)

Depuis le 23 janvier 2021, le Conseil économique social et environnemental municipal est installé. Cette instance de démocratie participative est chargée de se prononcer sur les projets municipaux importants notamment sur leur impact écologique.

Successeur du Comité consultatif de prospective de Libourne (CCPL), le Conseil économique social et environnemental municipal (CESEM), peut être saisi par le maire, s'autosaisir ou être interpellé par la population sur n'importe quel sujet lié à la politique publique à l'échelle de la commune*. Il a notamment pour objectifs de réaliser une prospective du développement de la Ville et de passer les projets majeurs de la municipalité au crible des exigences écologiques.

Il donne un avis ou émet des rapports sur des sujets fondamentaux dont on ne parle pas forcément en Conseil Municipal. Composé de trente-cinq membres, quatorze d'entre eux ont été proposés par le Président du CESEM, dix autres membres ont été tirés au sort sur les listes électorales et onze désignés par le Maire de Libourne.

Philippe Buisson, Maire de Libourne, a nommé ce 15 septembre 2023 par arrêté Jean-Michel Bernard à la présidence du CESEM.

**À titre d'exemple, le CCPL était intervenu sur des sujets tels que l'armement de la police municipale en 2017, ou sur la question des charges liées au personnel municipal en 2018.*

Membres du CESEM



HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h